



Ville
d'Eu



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DOSSIER DE CANDIDATURE

LE CMJ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

✓ C'est un Conseil Municipal composé de 29 jeunes, élus pour 3 ans maximum (CM1-6^{ème}) non renouvelable (**14 jeunes pour le groupe scolaire Brocéliande : 8 CM1 – 6 CM2 / 6 jeunes pour La Providence 3 CM1 ET 3 CM2 / 1 jeune de l'IME / 5 jeunes du Collège Louis-Philippe et 3 jeunes du Collège La Providence**).

✓ Les jeunes élus se réunissent une fois par trimestre (**ce sont les séances plénières**), puis 1 fois à 2 fois par période entre les vacances scolaires, répartis en petits groupes (**ce sont les commissions**). Chaque commission votera un ou des projet(s) qu'elle mettra en place accompagnée des élus référents.

✓ Etre élu au CMJ, **c'est représenter ses camarades au sein de la commune**. C'est être leur porte-parole, c'est être à leur écoute et enfin, savoir restituer en commission leurs envies.

Nous souhaitons que ce mandat de deux ans à trois ans t'offre un temps d'écoute, de partage et de libre expression. Nous aimerions aussi que ce mandat te permette **de réaliser des projets qui te tiennent à cœur**, afin de mieux vivre pleinement ta vie de citoyen.ne au sein de la commune.

Etre candidat.e

✓ Il faut **habiter EU** et **avoir entre 9 ans et 12 ans**.

✓ **Il te faut remplir et signer l'ensemble des documents du dossier de candidature**.

Tu devras le déposer auprès de ton professeur **avant le mardi 12 novembre 2024 à 12h00**.

Composition du dossier

- déclaration de candidature motivée
- règlement simplifié
- fiche d'autorisation parentale
- fiche d'informations utiles
- profession de foi

Elus référents :

Mme **BRIFFARD** Claudine, 1^{ère} adjointe au Maire chargée de la commission sport/environnement - claudine.briffard@ville-eu.fr

M. **LLOPEZ** Laurent - Adjoint au Maire chargé de la commission éducation-qualité de la vie – citoyenneté - laurent.llopez@ville-eu.fr

M. **NORBERT** Jean – Conseiller municipal délégué dans les domaines de l'éducation-qualité de la vie - jean.norbert@ville-eu.fr

Agents communaux :

Mme **GINFRAY** Christelle - christelle.ginfray@ville-eu.fr

Mme **SOMONT** Isabelle - isabelle.somont@ville-eu.fr



FICHE D'AUTORISATION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2024-2025

Nom de l'enfant : Prénom : Age :
Date de naissance : __/__/__ Lieu : Garçon Fille

Adresse complète (obligatoire) :
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone (obligatoire) : __/__/__/__/__

Adresse mail (obligatoire) :

Etablissement scolaire fréquenté :
Classe :

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) : (Parent ou tuteur légal),
autorise l'enfant (nom et prénom) :

Merci de cocher les points suivants :

- J'autorise le droit et la diffusion de l'image de mon enfant pour la communication de la ville (site, page Facebook, communication municipale, presse locale)
- J'autorise les adultes encadrants à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'ordre médical rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- J'autorise mon enfant à prendre le minibus ou les transports en commun, accompagnés des animateurs lors d'activités extérieures.
- J'autorise mon enfant à rentrer seul après chaque réunion de Conseil Municipal des Jeunes.
- Si non, personnes autorisées à venir chercher mon enfant :

.....
.....

Fait à : Le __/__/__

Signature des parents ou du tuteur légal :



FICHE D'INFORMATIONS UTILES CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2024-2025

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles de votre enfant pendant les activités organisées par la mairie dans le cadre des activités du Conseil Municipal des Jeunes.

NOM Prénom

Date de naissance :/..... /

Adresse.....
.....

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

Suit-il un traitement médical quotidien ? Oui Non

Dispose-t-il d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) ? Oui Non

Le jeune a-t-il eu ou a des allergies suivantes :

ALLERGIES	OUI	NON
Asthme		
Alimentaires		
Médicamenteuses		
Autres (Précisez)		

Recommandations utiles des parents

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Date :

Signature du responsable légal



Ville
d'Eu

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – REGLEMENT SIMPLIFIÉ

Préambule

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour vocation de donner aux enfants de la ville d'EU un cadre le plus démocratique possible pour qu'ils puissent s'exprimer, émettre des avis, être écoutés, faire des propositions. Ils peuvent ainsi participer à la vie sociale et civique de la commune et apprendre la citoyenneté en la pratiquant.

Ce règlement simplifié précise le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes, le déroulement des commissions et le rôle des jeunes élus. **Le document « modalités de fonctionnement », est plus détaillé** quant aux objectifs, les élèves concernés par le CMJ, la candidature, l'élection, le fonctionnement du CMJ.

Chapitre 1 : rôle et fonction des élus jeunes

Article 1

Les élus sont désignés pour représenter leurs camarades et se doivent de ce fait d'être à leur écoute et de penser les projets en concertation avec leurs camarades.

Article 2

Les élus le sont pour trois ans maximum non renouvelables (du CM1 à la 6^{ème}).

Article 3

Les élus s'engagent à être **ponctuels et assidus** aux différents temps d'échanges et de travail ainsi qu'à la réalisation de leur projet (inauguration, mise en place, projets des deux commissions : commissions solidarité/animation et sport/environnement).

Article 4

Les élus doivent soumettre des idées et être force de proposition dans la commission qu'ils ont choisie.

Article 5

Ils doivent traiter et préparer ensemble, au sein de leur commission, le détail précis de leur projet (en fonction du budget qui leur aura été attribué), qu'ils présenteront ensuite à l'oral pendant les séances plénières publiques à l'ensemble des élus pour vote.

Article 6

Les jeunes présenteront ensuite leurs projets aux élus adultes pour validation.

Article 7

En tant qu'élus jeunes, ils représentent les jeunes de la commune. De ce fait, ils se doivent de se comporter de la meilleure façon. Il est important qu'ils participent à certaines manifestations ou représentations inhérentes à la vie de la commune.

Chapitre 2 : les réunions

Article 8

Les réunions des commissions se dérouleront 1 à 2 fois par périodes entre les vacances scolaires (en fonction des besoins/demandes).

Article 9

La présence de chaque jeune élu est **indispensable** lors de ces réunions.

Article 10

Peuvent intervenir durant ces réunions, Monsieur le Maire, les adjoints, les différents élus ou les partenaires de la commune de Eu.

Article 11

Toute absence aux commissions devra être signalée auprès du référent.

Chapitre 3 : les séances plénières

Article 12

Les élus se retrouvent en séance plénière au moins 3-4 fois par an en Mairie.

Article 13

La présence de chaque élu est **indispensable** lors de ces séances. **En cas d'absence, pouvoir pourra être donné à un autre élu pour voter à sa place.**

Article 14

Ces séances sont dirigées par les élus adultes référents du Conseil Municipal des Jeunes.

Article 15

Un représentant de la mairie (M. le Maire ou sa première adjointe) sera présent lors de ces séances.

Article 16

Les élus jeunes recevront les convocations et ordres du jour au moins 8 jours avant la date du Conseil Municipal des Jeunes, faute de quoi ils auront la possibilité de demander le report de séance.

Article 17

Les votes se font à main levée avec approbation à la majorité des voix (moitié des voix + 1).

Article 18

Si le projet est refusé, la commission devra recevoir les éléments du projet à modifier.

Chapitre 4 : aide et accompagnement

Article 19

De son côté, la Municipalité s'engage à coordonner le Conseil Municipal des Jeunes. De ce fait, elle doit accompagner les jeunes dans les démarches, aussi bien lors des séances plénières que lors des réunions.

Chapitre 5 : empêchements et arrêts de mandat

Article 20

Pour des raisons suivantes, l'arrêt du mandat peut avoir lieu :

Déménagement

Maladie

Démission motivée

Comportement négligeant

Non-respect du présent règlement

Fait à :.....

Signature du candidat :

Le :.....



DECLARATION DE CANDIDATURE

Conseil Municipal des Jeunes 2024-2025

A remplir par le candidat

Etablissement fréquenté :
 Classe :

<p style="text-align: center; font-weight: bold;">PHOTO</p> 	<p>Nom : Prénom :</p> <p>Date de naissance / / <input type="radio"/> Fille <input type="radio"/> Garçon</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p>Téléphone du candidat : / / / /</p> <p>mail :</p>
---	--

Je soussigné(e)..... déclare être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de la ville d'EU pour le mandat de 2023 à 2024

TES MOTIVATIONS

Pourquoi t'inscris-tu au Conseil Municipal des Jeunes ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sur quels thèmes ou projets souhaiterais-tu réfléchir ? :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont tes loisirs ? :

.....
.....
.....

Fait à Eu, le :

Signature du/de la candidat(e)

PROFESSION DE FOI



NOM – PRENOM :

.....

Nom de l'établissement scolaire :

.....

Classe :

Mes loisirs :

.....

Explique pourquoi tu as souhaité être candidat(e) :

.....

.....

.....

Liste tes objectifs et actions durant ton mandat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....